

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN. LIBRARY

23 JAN 1956



Distr.
LIMITEE

T/COM.11/L.267

15 juin 1956

FRANCAIS

ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE CHEFS, NOTABLES ET SANTONI DE LA TRIBU UARDEI
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

AU CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES POUR LA SOMALIE - Mogadiscio

Objet : Justice et droits légitimes

Nous soussignés, chefs, notables et santons de la tribu Uardei, véritables propriétaires de la région de la Basse Djouba, avons l'honneur, par la présente, de vous prier respectueusement d'intervenir et de nous reconnaître les droits auxquels nous pouvons prétendre comme tous les peuples libres du monde, car depuis des années nous avons attendu cette liberté qui nous était refusée et dont nous étions privés, soit par l'Administration, c'est-à-dire le Gouvernement italien de l'époque, soit par la tribu connue sous le nom de Mohamed Zuber :

Nous sommes les véritables propriétaires de la région de la Basse Djouba et, avant l'occupation italienne, tous les membres de la tribu Uardei y vivaient dans la paix et la sérénité, lorsque l'Angleterre a remis la région de la Basse Djouba à l'Italie, la tribu Mohamed Zuber, d'accord avec le Gouvernement italien, a appris à ses membres à exercer des représailles contre nous et lorsque les représailles ont pris fin à l'avantage de la tribu Mohamed Zuber tous nos chefs et santons ont été emprisonnés pendant six mois et comme si cela ne suffisait pas, ils ont même été torturés par les autorités italiennes et frappés d'amendes s'élevant à 1.000 liras pour chaque chef.

Alors que notre tribu Uardei endurait toutes sortes d'injustices, la guerre a éclaté en 1939, et ce fut l'occupation britannique.

En avril 1950, la Somalie a été placée sous la régime de tutelle et la tribu Mohamed Zuber, alliée à l'Administration italienne, a repris sa lutte contre nous.

Nous voudrions souligner que notre tribu Uardei comprend plus de 60.000 membres, et que malgré son importance numérique elle n'a pas de chef. A plusieurs reprises nous avons demandé à désigner notre propre chef mais toujours en vain; bien plus, on n'accepte même pas un membre de notre tribu dans la police, l'armée ou les services administratifs alors que tous les membres de la tribu Mohamed Zuber sont au service de l'Administration en qualité de policiers, de soldats, de fonctionnaires, etc. Au dernier chir nous avons demandé à élire un chef suprême comme toutes les autres tribus mais on nous l'a refusé alors que notre tribu est la plus nombreuse, que la tribu Mohamed Zuber s'est vu accorder un chir et que nous avons été forcés de supporter les dépenses afférant au chir de la tribu Mohamed Zuber qui se sont élevées à près de 5.000 somalos.

Nous ferons observer que la tribu Mohamed Zuber, d'accord avec l'Administration italienne, prétend que les Uardei, si on leur accordait les mêmes droits qu'à elle, remettraient leur territoire au Gouvernement du Négus; cela est une affaire montée de toutes pièces et, en réalité, les faits sont tout autre. Nous ne demandons pas un drapeau particulier; nous estimons que le drapeau somali est celui de tous les Somalis, nous n'en voulons pas un pour nous seuls, nous sommes tous des Somalis, des frères et des musulmans. Nous vous prions d'intervenir pour mettre un terme aux agissements de l'Administration italienne et à la perversité des représentants de la tribu Mohamed Zuber; nous ne demandons que l'exercice des droits reconnus aux peuples libres car nous ne voyons pas que les droits de l'homme, tels qu'ils sont définis par les Nations Unies, soient appliqués chez nous, non plus que le droit à l'égalité, et tout cela par la faute de l'Administration italienne.

Dans l'espoir que notre requête, dont nous avons exposé le détail par écrit, aura une suite favorable, nous vous prions d'agréer, etc.

Margherita, 16 mars 1956

Signé Mohamed Ibrahim Abdurahman

Aden Omar Ruba

Iusuf Aden Roble

Empreintes digitales Girdi Gaio Dimo

Mohamed Ali Uari

Hassan Ruba Iacub

Hassan Omar Uali

Mohamed Abdi Bagagi